

## Date et lieu

Jeudi 24 octobre  
de 09h00 à 17h00  
Espace Saint Martin,  
199 bis rue Saint-Martin, 75003 Paris

## Prérequis

Être labélisé NJE.

## Public concerné

Notaires et collaborateurs.

## Tarif et durée

Durée : 7 heures, 1 jour  
Tarif : 400€ HT soit 480€ TTC

## Modalités et délais

### d'accès

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>  
à l'aide de vos codes ID.NOT.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

## Moyens techniques

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur)  
accompagné d'un support numérique.

## Méthode d'évaluation

Durant la session, l'évaluation des compétences se fait au moyen d'ateliers pratiques, d'études de cas et de mises en situation.

## Gestion du handicap

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le CSN par écrit à l'adresse : [formation.csn@notaires.fr](mailto:formation.csn@notaires.fr) ou par téléphone au 01.44.90.30.54

Cette formation en **visioconférence** du parcours initial de labélisation NJE est proposée aux labélisés pour actualiser leurs connaissances.

## Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Connaître les conditions requises pour la régularisation et le bénéfice d'un pacte Dutreil (éligibilité de la société, engagements de conservation et de direction,...)
- Appliquer les connaissances acquises à travers des cas pratiques
- Mettre en place et en œuvre un pacte Dutreil dans le cadre d'une transmission à titre gratuit ou mixte de titres de société

## Contenu

### Rappels généraux du dispositif Dutreil

#### Engagement formel de conservation : Le pacte – Art. 787 B du CGI

- ECCT : conditions d'application de l'exonération Dutreil
- ECCT : avec une société interposée

#### Engagement sans pacte formel : l'engagement réputé acquis (ERA)

- ERA et Détention Directe de la société
- ERA et société interposée
- L'entreprise individuelle – art. 787 C du CGI

#### Applications pratiques à la suite d'un pacte Dutreil

- Opérations intercalaires
- Portée de l'exonération
- Obligations déclaratives et attestations.

#### Panorama des modèles d'attestations

##### Cas pratiques :

- ECCT et détention directe
- ECCT et société interposée
- Le LBO familial

## Pédagogie

### Emmanuel DERAMECOURT,

Notaire à Fleurbaix

### David GAUTIER,

Notaire à Lille

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 